

Obtenir un visa pour le Brésil



Vous partez effectuer un stage au Brésil ? Pour tout stage d'une durée supérieure à 120 jours, la législation brésilienne impose de suivre plusieurs conditions pour l'obtention d'un visa de stage obligatoire.

Obligations légales

Etre inscrit dans une université partenaire de Sciences Po

- dans la ville où s'effectue le stage
- quand ? au moment de l'ouverture des inscriptions pédagogiques de l'université
- « Convênio » ou/et le « Termo de Compromisso de Estágio » obligatoire : c'est une convention de stage tripartite entre Sciences Po, l'organisme d'accueil et l'université partenaire
- obligation de suivre au moins un cours par semestre au sein de l'Université partenaire
Pour suivre cet engagement, les horaires de travail des stagiaires sont limités à 6h par jour, soit 30h par semaine

Pour les stages d'une durée < à 120 jours

depuis le 6 juin 2014, les étudiants souhaitant effectuer un stage de moins de 120 jours, ne sont plus obligés de s'inscrire dans une université brésilienne.

Vous devez demander un visa [VITEM IV Etudiant-Stagiaire](#)

A savoir:

Depuis fin septembre 2011, les autorités brésiliennes ont suspendu la délivrance des visas pour les V.I.E (Volontariat International en Entreprise)

Sites et liens utiles

[Les universités partenaires de Sciences Po au Brésil](#)

[Site de L'AIIESEC](#)

Une alternative pour effectuer un stage de longue durée au Brésil

[Site du Consulat du Brésil](#)

[Site de la RED](#)

L'association Latino-Américaine de Sciences Po, présente sur les Campus de Poitiers et de Paris